



SIGNALISATION D'INTERET LOCAL (SIL)

DEMANDE DE POSE DE SIGNALISATION D'INTÉRÊT LOCAL

Suite à l'évolution de la réglementation et l'interdiction de pré-enseigne hors agglomération, la commune d'Alba La Romaine a validé le principe d'installer des panneaux réglementaires dans le cadre de la signalisation d'intérêt local (SIL).

Les emplacements sont de la responsabilité de la commune qui a établi en concertation avec les services des routes du Département un plan général.

Les panneaux seront installés en priorité sur les emplacements définis sur le plan général pour respecter la loi du 12 juillet 2010 de Grenelle 2.

La commune prendra en charge financièrement les mâts, la pose et assurera la commande

Exceptionnellement des mâts supplémentaires pourront être rajoutés en concertation avec les élus référents de la SIL et après accord de la DDT, au tarif de 150.00 €

Les panneaux sont à la charge financière du demandeur. Le prix est fixé à 80 € la plaque.
La dimension des panneaux est de 120 x1000 intra-muros et 150 x1300 pour les extérieurs.

La SIL est mise en place parallèlement à l'adressage également en cours de réalisation et qui permettra une localisation GPS, entre autre de tous les professionnels et hébergeurs.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR (écrire en lettres majuscules)

Nom :Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :Fax :

E-Mail :

CONCEPTION DU DESCRIPTIF D'AFFICHAGE :

Texte souhaité sur le panneau : maximum 30 lettres :

.....
.....
.....
.....
.....



SIGNALISATION D'INTERET LOCAL (SIL)

Il est possible de rajouter un logo sur le panneau. Dans ce cas il doit être transmis par mail sous format JPEG à l'adresse mairie-alba @wanadoo.fr accompagné de la copie de la présente demande.

BON DE COMMANDE

Nature	Prix unitaire	Nombre	Total à payer
Panneau intra-muros	80.00 €		
Panneau extérieur	80.00 €		
Mât supplémentaire intra-muros	150.00 €		
Mât supplémentaire extérieur village	150.00 €		
Total			

Fait à

Le

Signature du demandeur.

Le règlement doit être joint à la demande (chèque à l'ordre du Trésor Public)

La signature à valeur de bon de commande et d'acceptation des conditions ci-dessus.

Documents à renvoyer en mairie avant le 15 mai 2018, délai de rigueur.

Elus référents SIL : Michel HILAIRE – 06 78 83 78 35
Jocelyn GAUTHIER – 06 58 42 62 43

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours.